

Les données à caractère personnel



Définition

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Mais, parce qu'elles concernent des personnes, celles-ci doivent en conserver la maîtrise.



Définition

Une personne physique peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom) ;
- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : nom) ;
- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre dans telle association) 

Typologie des données personnelles



Données directement identifiables



L'état civil ou d'identification

Ex : nom, prénom, date de naissance, numéro de carte d'identité, empreinte digitale, ADN



Données numériques

Ex : email, photos et vidéos des réseaux sociaux



Données indirectement identifiables



Vie personnelle

Ex : statut marital, enfants, animaux



Informations administratives

Ex : Santé, impôts, déclarations diverses, n° de plaque d'immatriculation, adresse postale, numéro de téléphone



Informations bancaires

Ex : Identité bancaire, identification, ...



Données indirectement identifiables



Données de connexion

Ex : adresse IP, historique de navigation



Données de localisation

Ex : application GPS, localisation sur les réseaux sociaux,



Données d'identification

Ex : Badge, ...



Autres données

Ex : voix, ...



Ce que n'est pas une donnée personnelle

Par contre, des coordonnées d'entreprises (par exemple, l'entreprise « Compagnie A » avec son adresse postale, le numéro de téléphone de son standard et un courriel de contact générique « compagnie1[@]email.fr ») ne sont pas, en principe, des données personnelles.

